

terre, ce fut M. de Montmagny qui, en 1637, leur donna, pour cette mesure, les terrains qui sont aujourd'hui la commune et le coteau Saint-Louis. D'après l'ordre signé à Paris en 1634, les Pères se regardaient bien et dûment propriétaires; on le voit dans une pièce du 18 août 1636, par laquelle M. de Montmagny concède à Jacques Hertel deux terrains, l'un de 25 arpents, l'autre de 50 arpents (un morceau près du rivage de la basse-ville et le fief Hertel, dans la haute-ville, si nous ne nous trompons) en présence de François Marguerie, de Jean Godefroy et des PP. Jésuites, "tous possesseurs de terrains aux Trois-Rivières, et qui ont signé au contrat."

Dans la rédaction de ce livre, nous tâchons de suivre assidûment l'ordre chronologique, c'est pourquoi nous donnerons autant que possible, dans l'espace du premier demi siècle après l'établissement du fort, des notes concernant les anciens habitants des Trois-Rivières, plaçant chaque individu à la date où nous voyons apparaître son nom pour la première fois en ce lieu.

Cependant, pour compléter la généalogie de certaines familles, et pour suivre les événements, nous attendrons que le récit nous ait amené au 18^{me} siècle, afin d'y retrouver les personnages dans les positions qu'ils ont occupées respectivement. L'on s'apercevra que cette méthode est la plus lucide, surtout en consultant la table des noms propres qui terminera notre travail.

Pour la première fois, nous rencontrons, le 20 décembre 1637, dans le registre des baptêmes le nom de Bertrand Laframboise, ¹ originaire, selon toute probabilité, comme François Fafard Laframboise, de Hotot, évêché d'Evreux, en Normandie. Sept années plus tard, Bertrand Fafard est encore aux Trois-Rivières. Sa femme y est mentionnée en 1645. Elle s'appelait Marie Sédillot, née en 1627, et devait être sœur ou parente de Louis Sédillot venu avant cette époque de l'île de France, archer de Paris, ancienne province comprise maintenant en partie dans les départements de Seine et Seine-et-Oise. Bertrand Fafard dit Laframboise fut l'ancêtre de l'une des familles les plus marquantes des Trois-Rivières. Il était charpentier de métier, et possédait une terre au cap de la Madeleine.

¹ L'Académie exige que les articles *le, la, les, du, de, des*, devant un nom propre d'homme, s'écrivent avec la minuscule (le Febvre, la Framboise, du Plessis, de Lorme, de la Touche, des Îlets, des Marais) cependant nous croyons devoir nous conformer parfois à l'orthographe adoptée en Canada par chaque famille.